



L'internat est réservé aux élèves affectés au lycée Albert Camus.

Les familles déposent un dossier de candidature, au plus tard le **mercredi 1^{er} juillet 2026**, pour une première inscription. **Pour une réinscription veuillez renvoyer le dossier au plus tard le lundi 15 juin 2026**, La réinscription à l'internat n'est pas automatique.

La commission de sélection des dossiers se tiendra le **lundi 6 juillet 2026**.

Les critères de sélection des dossiers :

- Sont prioritaires les élèves du secteur et les élèves inscrits sur les sections à recrutement spécifique (bachibac, STL, EDS EPPCS, biotechnologie en 2nde, arabe LV3)
- L'éloignement géographique du domicile
- Pour l'**internat d'excellence**, veuillez contacter la CPE responsable d'internat **Mme GUISEPPI** à l'adresse mail internat. Des places sont réservées sur des critères sociaux, économiques et familiaux, uniquement pour les élèves boursiers des Quartiers Politiques de la Ville. Un dossier spécifique est à compléter par l'établissement d'origine et par la famille.

Si votre enfant entre à l'internat pour des raisons autres que géographiques (problèmes de scolarité, événement familial, etc...) nous vous demandons de **prendre rendez-vous avec le/la CPE** en charge de l'internat ou du niveau, afin d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Dans l'intérêt de l'élève et de manière générale, n'hésitez pas à nous signaler toute information utile à son encadrement.

Les professionnels tels que **les infirmières** sont également des interlocutrices privilégiées pour les internes et leurs familles.

Contacts :

- Vie scolaire au **04.66.62.91.71** - viescolaire.camus@ac-montpellier.fr,
- Internat au **06.20.94.73.86** à partir de 17h du lundi au jeudi inclus - internat.camus@ac-montpellier.fr
- Infirmière au **04.66.62.91.71** de 7h30 à 18h15 - infirmieres.camus@ac-montpellier.fr
- L'intendance peut être jointe pour toute information relative au coût de l'internat au **04.66.62.91.71** ou par courriel à restauration.camus@ac-montpellier.fr

A titre indicatif, le montant annuel du forfait internat en 2025 est de 1344€, diminué des bourses (de 468€ échelon 1 à 993€ échelon 6) et de la prime à l'internat (de 327 à 672€).

NB : les familles des nouveaux inscrits des niveaux secondes et premières sont attendues pour une réunion d'information, au lycée A. Camus le mardi 1^{er} septembre 2026 de 9h à 10h.

L'accueil des internes se fera de 8h30 à 9h le 01 septembre à l'internat.



PIÈCES À FOURNIR

IMPORTANT

- Le dossier est à remplir en **lettres majuscules**
- Tout dossier incomplet sera rendu et non traité
- Pour une **première inscription** le dossier est à retourner au plus tard **le mercredi 1^{er} juillet 2026** inclus
- Pour **les réinscriptions** le dossier est à retourner jusqu'au **lundi 15 juin 2026** inclus.

- Fiche coordonnées (page 3) avec **photo obligatoire**
- Attestation du correspondant local (OBLIGATOIRE) (page 3). ***Nous vous rappelons que l'admission à l'internat est conditionnée au fait que chaque élève dispose d'un correspondant local. Cette personne doit être majeure (choisie par les parents), habiter Nîmes de préférence (ou à proximité) et être en mesure d'accueillir votre enfant lors d'une fermeture exceptionnelle.***
- Fiche Éléments motivant la demande (page 4)
- Demande d'autorisation de pratique d'activité extérieure (page 5)
- Fiche d'urgence (page 6)

Pour tout traitement d'urgence, chronique ou ponctuel, remettez **obligatoirement** aux infirmières une prescription de votre médecin précisant le nom du produit, sa posologie et son utilisation, ainsi que les médicaments correspondants. **La détention de médicaments est strictement interdite à l'Internat.**

- Photocopie du carnet de vaccinations
- Photocopie de la carte vitale et de la mutuelle

TROUSSEAU OBLIGATOIRE

- Couette (avec sa housse)
- 1 oreiller et sa taie
- 1 cadenas à code (armoire)
- 1 trousse de toilette avec serviette de bain
- Des paniers, boîtes pour ranger les produits d'hygiène, de soin, de maquillage
- 1 gobelet.
- Un drap housse pour matelas une place
- Des cintres
- 1 paire de chaussons ou claquettes
- 1 sac à linge sale

Chaque bagage doit être identifié (NOM, prénom, classe)



PHOTO DE
L'ÉLÈVE A
COLLER

COORDONNÉES DE L'ÉLÈVE

NOM : CLASSE 2026-2027 :
PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE :
NUMÉRO DE PORTABLE DE L'ÉLÈVE (**OBLIGATOIRE**) :

FILLE

GARCON

1ÈRE DEMANDE

RÉ-INSCRIPTION

RESPONSABLE LÉGAL 1

Père Mère Tuteur

RESPONSABLE LÉGAL 2

Père Mère Tuteur

Situation familiale : Mariés Pacsés Séparés Autre situation :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :
.....

TÉL DOMICILE :

TÉL PORTABLE :

MAIL :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :
.....

TÉL DOMICILE :

TÉL PORTABLE :

MAIL :

CORRESPONDANT LOCAL (OBLIGATOIRE)

Je soussigné(e) NOM, Prénom :

ADRESSE : CP : VILLE :

TÉL PORTABLE : TÉL DOMICILE:

MAIL :

Déclare donner mon accord pour tenir lieu de correspondant(e) local (domicile à moins de 20km de Nîmes),

Et de fait m'engage à me déplacer en cas de besoin pendant l'année scolaire, pour prendre en charge cet interne.

Fait à Le

Signature du correspondant local :

DEMANDE D'AUTORISATION DE PRATIQUE D'ACTIVITÉ EXTÉRIEURE 2026/2027

NB : Aucune sortie ne sera autorisée sans la remise de cette autorisation dûment complétée.

L'autorisation sera accordée pour deux soirs maximum par semaine.

Le 1^{er} septembre 2026 au soir, nous procéderons aux états des lieux d'entrée ainsi qu'à la lecture du règlement intérieur de l'internat. Les activités ne seront pas autorisées avant le 7 septembre 2026.

Je soussigné(e) Mr, Mme Responsable légal de :

NOM : Prénom :

Classe : .. N° de portable :

L'autorise à pratiquer une activité sportive et/ou artistique durant l'année scolaire 2026/2027.

Fait à le

SIGNATURE DES PARENTS :

Organisation des repas :

- **Un service de 18h45 à 19h30** : pour les élèves n'ayant pas d'entraînement, ou rentrant de l'activité à **19h** maximum.
- **Un service de 21h à 21h30** : pour les élèves rentrant après 19h10, un plateau sera préparé. En cas d'annulation d'entraînement, rdv médical, les élèves devront prendre ces plateaux. **Toute modification doit rester exceptionnelle.**

Conformément au règlement intérieur de l'internat, aucun retour ne sera possible après 21h. Les familles devront dans ce cas prévoir un autre mode d'hébergement.

Toute l'année, les parents et le club s'engagent à **signaler par mail tout changement dans le planning** dont ils auront connaissance, ou absence pour des stages ou matchs en dehors des jours et horaires fixés.

Lundi <input type="checkbox"/>	Mardi <input type="checkbox"/>	Mercredi <input type="checkbox"/>	Jeudi <input type="checkbox"/>
Heure de départ du lycée :	Heure de départ du lycée :	Heure de départ du lycée :	Heure de départ du lycée :
Heure de retour au lycée (21h maximum) :	Heure de retour au lycée (21h maximum) :	Heure de retour au lycée (21h maximum) :	Heure de retour au lycée (21h maximum) :
Repas de 21h à 21h30 <input type="checkbox"/>	Repas de 21h à 21h30 <input type="checkbox"/>	Repas de 21h à 21h30 <input type="checkbox"/>	Repas de 21h à 21h30 <input type="checkbox"/>

Date à laquelle débute l'activité :/...../.....

Coordonnées du responsable du club, association :

NOM du club, de l'association :

Adresse :

Nom du responsable :

N° Portable **Obligatoire** / Mail :

Signature du responsable de l'activité :

Nom et téléphone de l'adulte accompagnateur :

Document non confidentiel à remplir par les familles.

NOM Prénom :
Niveau de classe en 2025/2026 :
Date de naissance :/...../.....
N° tél de l'élève :
Nom et N° tél du médecin traitant :

Dans le cas d'un élève malade et dans l'incapacité de rester à l'internat, les représentants légaux seront immédiatement prévenus par un personnel de l'établissement afin de venir chercher l'élève.

PERSONNES À PRÉVENIR POUR RÉCUPÉRER L'INTERNE

Responsable 1 :

NOM/Prénom :
N° Portable : N° Domicile :

Responsable 2 :

NOM/Prénom :
N° Portable : N° Domicile :

Correspondant local susceptible de prendre en charge l'élève à défaut de la famille en cas de besoin

NOM/Prénom :
N° Portable : N° Domicile :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. Les représentants légaux sont immédiatement avertis par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné d'un représentant légal.

Date du dernier vaccin DTP (Diphtérie Tétanos Poliomyélite) :
(pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel entre 11 et 13 ans).

Fournir un justificatif de vaccination : certificat médical ou copie des pages « vaccination » du carnet de santé.

Observations particulières que vous jugerez utile de porter à la connaissance de l'établissement : suivi médical (allergies, asthme, épilepsie, cardiopathie), traitement en cours fournir 1 double de l'ordonnance à l'infirmierie :

Suivi Médical et/ou psychologique :

Nom du spécialiste :

.....
.....
.....
.....

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous pli cacheté à l'intention des infirmières du lycée ou par mail à infirmieres.camus@ac-montpellier.fr

AUTORISATION D'ABSENCE RÉGULIÈRE DE L'INTERNAT

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

Mère, père, tuteur ou autre personne autorisée (à préciser)

Vous informe que j'autorise mon enfant à être absent régulièrement de l'internat (sans remise d'ordre)

Nom :

Prénom :

Classe :

Chambre :

Mon enfant sera absent les nuits du :

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Motif :

Et décharge en conséquence l'établissement de toute responsabilité.

Il ou elle sera de retour àh..... **, le

**** heure limite : 21h00 (repas non assuré en cas de retour après 21h)**

Fait à , le

Signature des parents ou représentants autorisés

VS/Saisie Pronote faite par :

FACTURATION : INTERNAT

▫ Modalités de facturation :

L'élève est hébergé dans l'établissement et y prend tous ses repas, du lundi au vendredi. Le forfait internat est ainsi calculé sur 5 jours et 4 nuits, soit 5 déjeuners, 4 dîners et 4 petits-déjeuners.

Le forfait est calculé sur 33 semaines de fonctionnement, correspondant à 160 jours d'ouverture du service restauration / hébergement, déduction faite des jours fériés.

Les tarifs sont votés annuellement par la Région et adoptés par le Conseil d'Administration.

Une facture est transmise au responsable financier par email au cours de chaque trimestre.

Avec l'accord de l'Agent Comptable du lycée, des délais de paiement pourront être éventuellement accordés sur demande écrite du responsable légal.

Sont déduites de la facture :

1. **Les remises d'ordre** prévues par le Conseil d'Administration : fermeture exceptionnelle de l'établissement, maladie de l'élève excédant 7 jours consécutifs de repas non-pris sur présentation du certificat médical, mesure d'exclusion disciplinaire, voyage pédagogique, décision dérogatoire du chef d'établissement.
2. **La bourse nationale, la prime d'internat** (automatiquement accordée aux élèves internes boursiers) et **la bourse au mérite** éventuelle.

▫ Comment régler la facture internat ?

Je suis responsable financier, je peux **régler la facture de 2 façons** :

1) **EN LIGNE, par télépaiement** : <https://teleservices.education.gouv.fr/>

Je me connecte avec les codes Educonnect donnés en début d'année scolaire.

⚠ Codes à conserver pendant toute la durée de la scolarité !

Si j'ai perdu mes codes, je m'adresse au secrétariat élèves :

gestel.0300023m@ac-montpellier.fr



Int
ernat – paiement en ligne

2) **AU BUREAU INTENDANCE** du lycée : en NUMÉRAIRE (300 € en espèces maximum)

☛ Les chèques n'étant plus acceptés à compter de 2027, merci de privilégier, dès à présent, les 2 modes de règlement indiqués ci-dessus : télépaiement et numéraire.

☛ **En cas de difficultés financières**, merci de contacter le service intendance (restauration.camus@ac-montpellier.fr). Des aides peuvent être octroyées (Fonds Social Lycéen ou Fonds Régional d'Aide à la Restauration). Une campagne de communication sera faite au cours du 1^{er} trimestre.

▫ **Changements de régime :**

Ils se font en fin de trimestre, en novembre et en février, pour le trimestre suivant, sur demande écrite au service intendance.

Trimestre 1 : septembre – décembre 2026 (montant du forfait internat : 603.33 €)

Trimestre 2 : janvier – mars 2027

Trimestre 3 : avril- juin 2027

Tout trimestre commencé est dû en entier.

A titre indicatif, montant annuel du forfait internat en 2025 :1344 €

▫ **Compte cafétéria / cantine**

Si mon enfant souhaite se restaurer à **la cafétéria** (viennoiseries, boissons etc), il convient de créditer son **compte cafétéria**. Différentes modalités de règlement sont possibles :

1/ **PAIEMENT EN LIGNE** : ⚠ **procédure différente du télépaiement de la facture internat !!!**

Se rendre sur l'ENT du lycée : <https://albert-camus-nimes.mon-ent-occitanie.fr/>

Puis cliquer sur l'icône rose en haut à droite « Paiement en ligne »

→ entrer l'identifiant et le mot de passe de télépaiement transmis à la rentrée.



ENT du lycée · Paiement en ligne

2/ **AU BUREAU INTENDANCE** du lycée :

- par CARTE BANCAIRE
- en ESPÈCES (20 € minimum)

Contact intendance : restauration.camus@ac-montpellier.fr
Contact service internat : internat.camus@ac-montpellier.fr

